



**PAR COURRIEL**

Montréal, le 14 octobre 2020

*Direction du Secrétariat corporatif*

**OBJET : Demande d'accès à l'information**  
N/D : 6122.05.715

---

Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée en objet, nous vous informons que pour l'ensemble de Loto-Québec et ses filiales, soit quelques 6 000 employés, il y a eu 2 plaintes en matière de harcèlement sexuel, une en 2018 et l'autre en 2019. Dans les deux cas, des mesures disciplinaires ont été prises à leur égard.

Par ailleurs, il n'y a eu aucune plainte à l'égard de titulaires d'emplois supérieurs. Nous ne pouvons toutefois pas vous donner accès aux postes des personnes visées par les plaintes puisque ces renseignements permettraient de les identifier et sont donc confidentiels en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

Directeur du Secrétariat corporatif  
Responsable adjoint de l'accès à l'information  
Loto-Québec

FR/ip